

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 14

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mr GALINAT Arthur, Mr BENOITON Olivier,

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-016

Objet : Opérations pluriannuelles – Autorisations de programme

Selon l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : « en application de l'article L.2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant.

Les secteurs « Voirie, réseaux et bâtiments », devant gérer dans un cadre pluriannuel des besoins d'investissement, je vous propose de réviser les autorisations de programme :
Dans le cadre de la réhabilitation du bourg, je vous propose le programme d'investissement suivant :

Sur l'exercice 2022 :	200 000 €
Sur l'exercice 2023 :	70 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote **pour à l'unanimité** des membres présents

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

Le Maire
Valène DUPUY

